

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

-----

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

-----

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

-----

**OBJET**

**Fonction publique 4.1**  
**personnels titulaires et**  
**stagiaires de la F.P.T.**

**Tableau des effectifs**

**DATE DE CONVOCATION**

10 novembre 2023

Nombre de Conseillers

en exercice : **29**

Nombre de présents : **17**

Nombre de votants : **27**

**La Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-11-79

L'an deux mil vingt trois

le seize novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL  
– Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M.  
ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme  
BARRIERE – M. FRESSEL – Mme CREVON – M. BULARD – M. BIGOT –  
M. LE NOE

**Excusés ayant donné pouvoir**

M. BRUNET à Francis GESLIN  
M MIZABI à M ROGERET  
M. Frédéric GESLIN à MME MALINGE  
Mme DUCHEMIN à MME DUDOUEU  
M. PETIT à Mme QUOD-MAUGER  
Mme DUVAL à Mme VANDEL  
M. JEANJEAN à Mme ESCLASSE  
Mme BOSQUIER à M BIGOT  
Mme FRIBOULET à M LE NOE  
Mme DESANGLOIS à M BULARD

**Excusés**

M GOMIS  
M. LEMAIRE

**Mme QUOD-MAUGER** est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément au Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, dans le cadre du suivi des effectifs, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs municipaux pour tenir compte des évolutions suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-202-11-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024

➤ Filière animation :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
		1	Adjoint d'animation - temps complet	Mutation
		1	Adjoint d'animation - temps complet	Mise en stage

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus et d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

**Vu**

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le Code général de la fonction publique ;

Le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Le décret 2016-604 du 12 mai 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux ;

L'avis du Comité social territorial en date du 9 novembre 2023 ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 27

voix contre 0

Abstention 0

**Article 1** : d'autoriser Madame la Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024

➤ Filière animation :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
		1	Adjoint d'animation - temps complet	Mutation
		1	Adjoint d'animation - temps complet	Mise en stage

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-202-11-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023